



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Vu le Code du travail et notamment l'article L.3132-27 fixant pour chaque salarié privé de repos dominical l'attribution d'un repos compensateur, accordé collectivement ou par roulement dans une période qui ne peut excéder la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos, et d'une majoration de salaire pour ce jour de travail exceptionnel égale au minimum à la valeur d'une journée de travail si l'intéressé est payé à la journée,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.3132-26 fixant à 12 maximum par an le nombre de dimanche pouvant déroger au principe du repos dominical pour certains commerces de détail,

Vu l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées par ces ouvertures dominicales,

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes date du 24 septembre 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal en date du 24 novembre 2025,

N°37-2025 AJ

Considérant que la période des « Soldes d'Hiver et d'Ete » et des « Fêtes de fin d'année », périodes de fortes activités commerciales, justifient l'ouverture de ces établissements certains dimanches,

ARRETE

ARTICLE 1 – Les magasins et hypermarchés de Saint-André-de-Cubzac, à l'exception des concessionnaires automobiles et des commerces de détail dont l'ouverture est réglementée par des arrêtés préfectoraux spécifiques, sont autorisés à ouvrir, sous réserve des prescriptions ci-dessus énoncées, les dimanches 11 janvier, 28 juin, 29 novembre, 06, 13, 20 et 27 décembre 2026.

ARTICLE 2 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté municipal pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 05 décembre 2025

Le Maire,

Céline MONSEIGNE

